La Chambre a continué la discussion du Budget

Elle a voté tous les chapitres du budget des chemins de fer

L'ordre du jour de la Chambre appelait ner la suite de la discussion du Budget des Chemins de Fer de l'Etat.

A la séance du matin, M. Louis DESCHAMPS proposa de ne pas apporter de changement dans l'Administration de ce réseau jusqu'à la prochaine législature et constata les progrès réalisés depuis trois ans par le service de l'exploitation.

M. SERIOT, rapporteur, parla dans le même sens. Il déclara que la Commission de réseau avait supprimé 12.000 agents et réalisé 260 millions d'économie.

MM. BALAMANT, Ernest FLANDIN, BIGNON, ALBERT, AUBRIOT, BOUGERE, BOIRIC, André BARTHE intervinrent ensuite dans le débat.

La discussion générale fut alors déclarée close.

La sécurité en chemin de fer

A la séance de l'après-midi, M. LE TROCQUER répondit aux précédents orateurs et examina successivement les questions des tarifs de transport des vins, de la réduction des frais d'exploitation et de la fréquence des accidents de chemins de fer.

Il assura que les agents convaincus de négligence ou d'incapacité, seraient frappés sans pitié et que, d'autre part, tous les réseaux poussaient activement l'installation des appareils pour la répétition des signaux. Le Ministre promit aussi qu'à la fin de l'année, tous les express seraient munis de l'électricité et que dans dix-huit mois tous les trains de banlieue en seraient pourvus à leur tour.

Les incitations au sabotage

M. LE TROCQUER se plaignit des incitations au sabotage dont les cheminots avaient été l'objet à la suite de la réglementation des huit heures. Il s'efforça de démontrer qu'il avait toujours tenu compte des sentiments du personnel. « C'est ainsi, dit-il, que les quinze jours de congé seront payés ».

LOBET et quelques autres députés socialistes protestèrent d'ailleurs contre ces affirmations.

Le régime futur du réseau de l'Etat

Le Ministre rappela les projets envisagés pour le régime futur du réseau de l'Etat. En attendant, dit-il, nous devrons insérer dans la loi des finances un texte additionnel aux termes duquel le Parlement n'aura plus à voter que le total des recettes et des dépenses, le directeur du réseau demeurant libre d'utiliser les crédits à sa guise.

Tous les chapitres du budget des chemins de fer furent ensuite adoptés.

La Chambre aborde ensuite le Budget de l'Intérieur. Après une intervention de M. J.-L. BONNET, la discussion générale étant close, on passa à l'examen des articles. Les 38 premiers chapitres de la loi furent adoptés.

M. BONNET DE PAILLERETS proposa une augmentation de 19.000 francs du crédit du chapitre 3 (Traitement du personnel). Le Ministre appuya cet amendement qui fut voté malgré l'opposition de la Commission.

La suppression des sous-préfets

La Commission ayant réduit de 486.000 francs le crédit du chapitre 10, en vue de la suppression d'un certain nombre de préfets et de conseillers de préfecture, M. Manoury reconnut qu'il avait bien envisagé en juin dernier l'éventualité de la diminution du nombre des sous-préfets... mais qu'il n'avait pris à ce sujet aucun engagement. Le Ministre accepta — à titre d'indication — un abaissement de crédit de dix mille francs.

La Chambre n'accepta pas cette solution : on jongla avec les chiffres, et y eut pointage, second vote, repointage, et finalement les sous-préfets l'échappèrent belle... une fois de plus.

Au cours de cette discussion, M. DESJARDINS, député de l'Aisne, regretta la disparition du chapitre qui accordait des indemnités spéciales aux préfets et sous-préfets des Régions dévastées.

Le service de la sûreté

FELIX, député socialiste de l'Hérault, demanda la suppression du chapitre 38 relatif aux crédits accordés aux agents secrets de la Sûreté Générale.

« C'est, dit-il, une tradition de notre parti, c'est un geste rituel des socialistes ; car ces fonds secrets sont immoraux. »

BERTHON appuya cette motion et prononça un réquisitoire contre les agents provocateurs.

La proposition fut repoussée par 466 voix contre 99.

La suite de la discussion a été renvoyée à la séance de ce matin.

Une terrible prédiction nous vient du Japon...

Ce n'est plus d'Amérique, c'est du Japon que nous vient la prédiction. Au cours du prochain réveillon, c'est-à-dire, dans la nuit du 24 au 25 décembre, le globe terrestre s'effondrera dans le néant et il ne restera plus de l'humanité que quelques grains de poussière flottant dans l'espace.

Déjà, l'illustre professeur américain Nobbles, nous avait annoncé pour le mois de septembre, la fin d'une bonne moitié de l'Europe

Nous ne nous en portons pas plus mal ; aussi, ne soyons pas effrayés.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Jeudi, a été inaug., au Collège Stanislas, la plaquette à la mémoire de Guynemer.

— Les fêtes du cinquantenaire des Ecoles normales d'institut. ont commencé jeudi matin.

Rome. — M Sonnino, ex-min des Aff. Etrangères, a été frappé d'apopl. cérébr. Etat désespéré.

Malte. — Après une collision, le vapeur italien « Sara » a coulé dans le port.

Paris. — On annonce la mort, à 90 ans, du général Ed. Rapp, né à Strasbourg.

— Victime d'un accident d'auto, le sénateur Vaissière est décédé jeudi matin.

Budapest. — La Hongrie et la Tchécoslovaquie ont conclu un accord économique.

New-York. — « Je suis content », dit M. Clemenceau, à propos des critiques des sénat. amér.

Dijon. — Ancienne employée du P.-L.-M., Mme Ve Bernard vient d'atteindre cent ans.

Le Sénat a adopté plusieurs projets de loi

Les femmes seront éligibles aux Chambres de Commerce

Parmi de nombreux projets, le Sénat a adopté hier une proposition tendant à rendre les femmes commerçantes éligibles aux Chambres de Commerce.

M. ROUSTAND, rapporteur, exposa le mécanisme de la loi et proposa d'accorder aux femmes l'éligibilité aux seules Chambres, mais non pas aux Tribunaux, comme l'avait suggéré M. Louis MARTIN.

La protection de l'enfance

L'Assemblée termina la discussion interrompue l'autre semaine sur la proposition de M. Paul STRAUSS relative à la protection des enfants du premier âge et celle de M. DRON, tendant à reconnaître et à encourager les consultations de nourrissons.

L'ensemble a été adopté.

La prochaine séance a été fixée à mardi.

La mort de M. Vayssière

Au début de la séance, M. Léon BOURGEOIS prononça, en termes émus, l'éloge funèbre de M. Vayssière, sénateur de la Gironde, décédé la nuit précédente des suites d'un accident d'automobile.

La baguette magique de M. le Curé d'Hardelot

"Sourcier" il procède à Lens à la recherche des sapes

On sait que la recherche des sapes et abris creusés par l'ennemi au cours de l'occupation est un problème qui intéresse au plus haut point la reconstruction. On sait également, que les procédés employés par les « sourciers » ont donné, dans la détermination des nappes souterraines des résultats très sérieux. Aussi, le service d'architecture de la Coopérative qui assume la reconstruction des églises a-t-il pensé qu'on pourrait essayer l'application de ces procédés à la recherche des sapes dont l'existence est de nature à compromettre la solidité des édifices reconstruits. Il a, dans ce but, fait appel à M. le Curé d'Hardelot, passé maître dans l'art des sourciers, et qui, après avoir opéré à Vitry et à Rouville-lez-Arras, est venu à Lens, où il a procédé à des recherches sur l'emplacement de l'église Saint-Léger.

Muni d'une baguette en forme de fourche, il a parcouru en tous sens le sol de l'édifice où des sondages n'avaient jusqu'alors décélé l'existence d'aucune sape. La baguette a été plus heureuse : elle a, par des relèvements successifs, indiqué avec une précision extrême, non seulement les limites mais la profondeur de sapes, chambres et abris, creusés sous la presque totalité de l'Eglise.

De nombreux architectes, entrepreneurs, des représentants du service d'Etat, suivaient avec beaucoup d'attention et d'étonnement, ces expériences.

Pour les rendre concluantes, M. le chef du District de Lens a proposé au sourcier de le conduire sur un terrain proche de la gare où il avait relevé avec soin une sape, dont il possédait un relevé topographique précis. Si, dans ces conditions, M. le Curé d'Hardelot aidé de sa baguette, indiquait sur le terrain le tracé souterrain, on pourrait conclure que son procédé donnait toute garantie de certitude pour la recherche des sapes

Il faut bien reconnaître que cette contre-épreuve n'a pas permis de tirer cette conclusion. Les indications données par la baguette n'ont pas correspondu au tracé de la sape même avec une approximation suffisante pour accorder à la méthode une confiance absolue.

Il serait désirable que les expériences soient reprises dans des conditions de meilleure préparation.

Nous croyons savoir que ces expériences vont être reprises, en même temps que de nombreux sondages seront faits à l'Eglise de Lens pour contrôler les indications données par M. le Curé d'Hardelot. Ce n'est qu'à ce moment qu'on pourra définitivement se prononcer sur la valeur du procédé.

Le trafic honteux d'une mère de famille à Fenain

Nous avons relaté, en leur temps, les faits scandaleux qui amenèrent l'arrestation de la femme Tison, veuve Bouillon, demeurant à Fenain (Nord).

La femme Tison, veuve de guerre, prostituait à des algériens ses petites filles — pupilles de la Nation.

L'ignoble matrone dénoncée par la population indignée prit la fuite et se réfugia à Paris. Mais les gendarmes chargés de l'arrêter téléphonèrent à Paris, et les agents de la sûreté générale la cueillirent à la descente du train.

Pour l'inculpation d'outrages aux mœurs excitation de mineure à la débauche et violences à enfants, la misérable femme a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Douai.

Les débats ont eu lieu naturellement à huis-clos. Me Escoffier assumait la lourde tâche de défendre l'accusée.

L'affaire a été mise en délibéré

La bande de la Villette devant ses Juges

L'interrogatoire sur l'attentat contre l'encaisseur Boselli

Paris, 23. — L'interrogatoire de René Jean et de ses complices, les terribles bandits de la Villette, a été repris cet après-midi et a débuté par l'affaire de l'attentat dont fut victime l'encaisseur Boselli à St-Ouen.

Le 10 août 1920, M. Boselli, 70 ans, quittait l'usine Jémieux, à St-Ouen, vers 10 heures du matin pour se rendre au siège social, 10, rue du Rocher, à Paris.

M. Boselli portait une sacoche contenant 35.000 francs en billets de banque et un chèque barré de 8.050 francs.

Au moment où Boselli se dirigeait vers le tramway, place de la Mairie, il fut attaqué par deux individus. L'un lui porta à la tête de violents coups d'une matraque en caoutchouc, tandis que l'autre lui dérobait sa sacoche et prenait la fuite.

Léon Allard, de Douai, reconnaît qu'il accosta l'encaisseur Boselli, mais il ne lui fit aucun mal assure-t-il, en lui portant à la tête quelques coups de matraque.

Il voulait seulement l'effrayer.

Georges Allard, frère de Léon, interrogé se déclare innocent.

René Jean rétablit les faits à la grande fureur des trois individus qu'il accuse. C'est bien Léon Allard, dit-il, qui attaqua l'encaisseur Boselli ; C'est André Adam qui déroba la sacoche ; C'est Georges Allard qui conduisait la torpédo.

L'encaisseur Boselli, 70 ans, vient ensuite raconter en détail l'attentat dont il fut victime.

Un attentat en auto qui ne réussit point

A la reprise de l'audience, l'interrogatoire de René Jean recommence sur les deux tentatives d'assassinat de l'encaisseur Mazet. René Jean a reconnu, en effet, que fin 1919 ou au début de 1919, il avait choisi comme victime, Mazet, qui devait toucher 250.000 fr.

René Jean invita Mazet à monter avec lui dans un taxi. En cours de route le boucher sortit son revolver, mais l'encaisseur, avec le plus grand sang-froid, lui affirma que lui aussi avait un revolver. René Jean remit son arme en poche.

Et une deuxième tentative qui n'eut pas plus de succès

René Jean répète ensuite à l'audience les aveux qu'il fit à l'instruction : Macreau et Cocquard, ses complices, protestent.

Au début d'octobre commence René Jean, Georges Allard, ajusteur d'automobile, Henri Louis Bignon, Charles Desotet, préparèrent une nouvelle expédition contre Mazet. Cocquard leur avait fourni tous renseignements nécessaires. Georges Allard avait volé le 5 octobre 1920, une automobile appartenant à M. Mallet.

Au moment où l'encaisseur Mazet passait portant une sacoche contenant 285.000 francs, Bignon s'approcha de lui et lui jeta du poivre au visage, puis essaya de lui envelopper la tête avec l'imperméable qu'il portait.

Mazet se défendit énergiquement. Des passants intervinrent, les bandits sautèrent dans leur auto et prirent la fuite, Georges Allard menaçant les gens du revolver.

Cocquard et Georges Allard nient avoir participé à cette expédition. Bignon avoue qu'il était chargé de jeter du poivre à la figure de Mazet, pour l'affoler seulement, dit-il. L'encaisseur vient ensuite confirmer les aveux de René Jean.

LA JOURNÉE SPORTIVE

Escrime

Un Challenge d'Épée

Un challenge régional d'épée organisé par la direction du Pré-Catelan, et le maître Herpin, aura lieu le 3 décembre prochain, au Pré-Catelan, Avenue de Soubise, à Lambersart.

Il sera réservé aux amateurs affiliés à la F. E. N. (Nord, Pas-de-C., Somme, Oise et Aisne).

Conditions : Les épreuves auront lieu en une touche ; le vainqueur aura la garde du Challenge pour une année. Il deviendra la propriété du tireur qui l'aura gagné deux années de suite ou le plus grand nombre de fois en quatre ans ; un prix de 100 francs sera attribué au professeur du vainqueur ; des prix (plaquettes, objets d'art) seront réservés aux finalistes ; réunion des tireurs à 9 heures précises du matin au Pré-Catelan (tramway M, arrêt Pavillon Bleu) ; droits d'engagements, 5 fr. ; engagement gratuit pour MM. les officiers et sous-officiers ; les engagements sont reçus jusqu'au 2 décembre au soir, par M. Herpin, maître d'armes au 6e chasseurs à cheval, Lille.

Football-Association

L'U. S. de Ronchin-Flumesnil à Fourmies

L'U. S. DE RONCHIN-FLUMESNIL A FOURMIES. — Dimanche prochain, l'équipe première de l'U. S. R. T. se rendra à Fourmies pour rencontrer en un match amical l'équipe correspondante du Club local.

Partie très intéressante en perspective étant donné la valeur des deux clubs qui seront en présence. Rendez-vous en gare de Lille à 7 h., pour prendre le train de 7 h. 20.

— L'équipe seconde jouera un match amical contre l'Olympique Lillois (4), terrain Tudor, à 10 heures.

— Les équipes Vétérans et Juniors feront entraînement à 8 h. 30.

Football-Rugby

Pour le Championnat du Nord

RACING-CLUB D'ARRAS CONTRE OLYMPIQUE LILLOIS. — Dimanche prochain, les sportmen lillois assisteront à une importante rencontre comptant pour le Championnat du Nord entre le Racing-Club d'Arras et l'Olympique Lillois.

L'équipe arrageoise est composée de brillants joueurs très scientifiques. Les avants sont lourds, contrôlent bien la balle en mêlée et alimenteront leurs lignes arrières très rapides et dangereuses en attaque.

Les Lillois sont en belle forme, le team est homogène, la liaison parfaite entre les lignes, et nous devons nous attendre à un jeu de passes de toute beauté.

La partie sera dirigée par M. Valentin, de Douai. Coup d'envoi à 14 h. 15.

Hippisme

Courses d'Auteuil

1re Course. — 1. Impresario (Semblat, g., 66.50 ; p. 22.50 ; 2. Costabella (F. Williams), p. 18.50 ; 3 Leonor (Benson), p. 54.50.

2e Course. — 1. Soldat Semblat, g. 20.50 ; p. 16.50 ; 2. Rainfall (G. Mitchell), p. 13.50.

3e Course. — 1. Yule Log (Hankins), g. 22 (?), p. 16.50. 2. Auzon (Noaudot), p. 19.50.

4e Course. — 1. Carabas (Barré), g. 26.50.

5e Course. — 1. Le Vallon (Hankins), g. 43 (?), p. 15.50 ; 2. Lautaret (Kalley), p. 14.00.

6e Course. — 1. Guencle (Vayer), g. 20.00, p. 12.00 ; 2. Silver Gray (F. Williams), p. 15.50.

DERNIERE HEURE

On prépare la Conférence de Bruxelles

Paris, 23. — La conversation qui avait repris à l'issue du déjeuner du Quai d'Orsay, entre MM. Poincaré, Theunis et Jaspar, a duré jusqu'à quatre heures.

De source belge on assure que les résultats de cette entrevue sont très satisfaisants.

M. Poincaré va provoquer une réunion des premiers ministres de France, Grande-Bretagne, Italie et Belgique, pour arrêter en commun le programme de la Conférence de Bruxelles, qui doit comporter comme principale question les paiements de l'Allemagne et la liquidation des dettes intéralliées.

La Conférence de Bruxelles s'ouvrira au plus tard vers le 15 décembre.

Ismet Pacha s'explique à propos de la Thrace

« NOUS NE VOULONS PAS DE TERRITOIRES », A-T-IL DIT NOTAMMENT

Répondant aux représentants de la presse, Ismet pacha a déclaré notamment :

« La Turquie ne réclame pas la Thrace occidentale ; elle ne veut pas de territoire, mais elle demande une consultation populaire dans cette région ». On a demandé alors à Ismet pacha si la Turquie refuserait d'annexer le pays au cas où un plébiscite se prononcerait en sa faveur : le chef de la délégation turque a simplement répondu : « Nous ne voulons pas de territoires ».

LES DETROITS LIBRES POUR TOUS

Quant aux détroits, a dit encore Ismet pacha, la Turquie désire que le passage en soit libre d'une façon absolument égale pour tous.

Et le représentant du gouvernement ottoman a terminé en disant qu'il a conservé une excellente impression de ses conversations avec lord Curzon et MM. Poincaré et Mussolini.

L'OBSERVATEUR AMERICAIN EST PARTI POUR LAUSANNE

Constantinople, 23. — Le Haut-Commissaire américain, M. Bristol, est parti ce matin pour Lausanne où il assistera à la conférence au nom des Etats-Unis en qualité d'observateur.

L'Explosion de Mine de Dolomite

IL Y AURAIT CENT OUVRIERS TUÉS ET 62 SUR LE POINT DE SUCCOMBER

Birmingham (Alabama), 23. — Le nombre des morts dans l'explosion de mine de Dolomite s'élève, paraît-il, à 100. On a retrouvé 83 cadavres. On craint que 62 mineurs blessés gravement ne succombent. Les autres mineurs sont sortis sains et saufs. Les travaux de sauvetage continuent.

La déclaration du nouveau Chancelier allemand

Berlin, 23. — On croit savoir que la déclaration que le chancelier fera demain devant le Reichstag se composera en substance de deux parties principales :

1. Description de la situation antérieure et extérieure. M. Cuno recommandera notamment au sujet de la question des réparations, l'union et la collaboration de tous pour faire face aux difficultés possibles.

2. Programme du chancelier. Ce programme est celui bien connu qui est contenu dans la note adressée le 13 novembre à la C. D. R. M. Cuno insistera sur sa ferme volonté de réaliser effectivement ce programme accepté par tous les partis, y compris les socialistes.

Neuf personnes ont été ensevelies sous une maison écroulée

Rome, 23. — A Cardito, près de Naples, une maison s'est écroulée ensevelissant neuf personnes. Malgré la promptitude des secours, il ne reste aucun espoir de les sauver.

Le temps d'aujourd'hui

Temps nuageux. Vents de nord-ouest prenant de la force 6 à 10 mètres. Quelques chutes de pluie ou de neige ; rafraîchissement, gelée. Minimum moins 3° à plus 2°

ROUBAIX

RÉDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9-51
DÉPOT GÉNÉRAL : 13, rue du Bassin

Une conférence de présidents de Commissions cantonales

La conférence des Présidents de Commissions Cantonales s'est réunie lundi dernier à la Préfecture sous la présidence de M. L. COUHE, Président honoraire du Tribunal civil, MM. BASSOT, Directeur du Service des Dommages de Guerre, assistait à la séance ainsi que M. DUCROCQ, président de la Section administrative du Comité technique.

La Conférence, sur rapport de M. le Président BOUCHART, a émis l'avis que les Commissions doivent évaluer le dommage, même quand le sinistré ne répond pas à la demande de renseignements qui lui est adressée, notamment en ce qui touche son droit personnel de réclamer l'indemnité. Le dossier sera ensuite transmis à la Préfecture qui avisera à faire fixer la qualité d'attributaire par les Tribunaux compétents.

Dans une réunion précédente et après une longue discussion à laquelle prirent part M. le Directeur et MM. les Présidents CIRIER et HONORE, la Conférence avait décidé que la détermination des immeubles par destination constitue une création nouvelle de la loi de 1919 et qu'il y a lieu de considérer, comme tel, le matériel à usage d'exploitation industrielle, commerciale ou agricole.

Sur observation de M. l'inspecteur général RAJAT, elle avait demandé à M. le Directeur du Service des Dommages de guerre de vouloir bien prier l'Office de Reconstitution Industrielle de se dessaisir des dossiers agricoles qui lui sont parvenus accessoirement à des dossiers industriels et pour l'examen desquels ce service est incompétent.

Enfin, elle avait exprimé l'avis que la renonciation au remploi, faite par le sinistré, ne constitue pas une forclusion s'il se trouve encore dans le délai fixé par la loi.

La prochaine séance est fixée au onze décembre.

UN CONFLIT VA-T-IL ECLATER DANS LA BOULANGERIE ?

Un conflit vient de s'élever entre les patrons boulangers de Roubaix et la Municipalité. Celle-ci a reçu, mardi, une délégation venue pour exposer la situation de la corporation et demander un relèvement du prix du pain. Les délégués estiment que le prix de la farine et les frais qu'entraîne actuellement la main-d'œuvre constituent un prix de revient trop élevé pour qu'ils puissent, au taux fixé par l'administration municipale, trouver un bénéfice suffisant. Ils réclamaient donc la fixation d'un nouveau tarif, suivant lequel le pain serait vendu à raison de 0 fr. 05 en plus par kilo.

Les représentants de l'Administration, après discussion, ont refusé la hausse demandée.

Hier, le bruit courait qu'un certain nombre d'ouvriers boulangers, devant la menace d'une diminution des salaires, étaient prêts à se mettre en grève. Si ce mouvement se réalisait, il n'atteindrait d'ailleurs pour le moment, du moins, qu'une partie des ouvriers.

Vichy portatif, tel est le nom donné aux comprimés Vichy-Etat, qui permettent de faire soi-même instantanément une eau alcaline gazeuse, très digestive, grâce au sel Vichy-Etat qui en est la base. 3420

LES FUNERAILLES SOLENNELLES DE NOS MORTS GLORIEUX

Samedi 25 courant, seront célébrées, à 2 h. 30, les funérailles solennelles des victimes de la guerre ramenées au Cimetière de Roubaix :

Dumoulin Achille, 41e d'art, boulevard de Belfort, 59. — Maillet Pierre, soldat 106e inf. rue Lemire, 4, membre de la Mutuelle Nadaud ; Jacquet Augusta, victime civile, rue Beauregard, 20 ; Lecryt Louis, id., rue d'Espagne, 16.

Les familles sont priées de se trouver au dépositoire à 2 heures. Les sociétés patriotiques et militaires sont invitées à envoyer des délégations avec drapeaux.

LE VELODROME EST VENDU

Le Vélodrome Roubaisien, mis en adjudication par le ministère de Me Duchange, notaire, a été vendu hier.

Une première fois en adjudication, sur une mise à prix de 200.000 francs, y compris le rachat des dommages de guerre, dont l'estimation est fixée à 98.000 francs, n'avait donné aucun résultat.

La seconde adjudication a eu lieu hier. La mise à prix n'était plus que de 150.000 francs Un amateur a été déclaré adjudicataire pour le prix de 232.000 francs.

On ne sait encore quelle sera la destination précise du terrain de l'ancien Vélodrome Roubaisien, mais on peut affirmer que le Vélodrome ne sera pas reconstruit.

UN JEUNE VAGABOND

Le jeune Raymond Glorieux, 13 ans et demi, a été trouvé en état de vagabondage, au cours de l'avant-dernière nuit, vers 1 h. 50, rue du Faubourg des Postes.

Le gamin, déféré au Parquet pour vagabondage, déclara que ses parents habitaient Roubaix et qu'il les avait quittés samedi dernier.

PLAINTE POUR VOL

Mme Céline Cantaet, demeurant rue des Vélocipèdes, 30, a porté plainte contre un sieur Elias, demeurant rue de la Limite, qu'elle accuse de lui avoir enlevé un sac à main.

L'HYGIENE DE LA RUE

Une contravention a été relevée contre Etienne Meurisse, manœuvre de plafonneur, demeurant rue Bernard, pour dépôt d'immondices sur la voie publique.

ECLAIREZ-VOUS !

Pour défaut d'éclairage à leurs machines, des contraventions ont été relevées contre les nommés Pierre Detrain, demeurant rue de Leuze, 18 ; Jules Tilmant, demeurant rue Lacroix 218 ; François Alard, demeurant Avenue Linné, 155 ; Joseph Ritdon, chauffeur d'auto, demeurant rue de Tunis, 173.

FERMEZ A L'HEURE

Pour fermeture tardive de son établissement, Mme Vandamme, cabaretière, Place de la Fraternité, a fait l'objet d'un procès-verbal.

L'huile la plus économique parce que il en faut très peu c'est l'Huile des Bénédictins
En vente partout

LES CONFERENCES TEXTILES

Le Groupe Peignage et Filature rappelle à ses nombreux auditeurs que c'est dimanche prochain 26, à 9 h. 45, au Grand Amphithéâtre de l'école que M. Stuyvaert, ingénieur de la Maison Kestner et Neu, traitera du débourrage des cardes par le vide.

Toutes les personnes s'intéressant à ce délicat problème, sont gracieusement invitées.

ETAT CIVIL

Naissances. — Albert Vanbeslard, rue Béranger, 9. — Marc Roussel, rue Epeule, 93. — André Baert, rue Mouvaux, c. Frère, Cité Justine, 49.

Décès. — Gertrude Drenker, épouse Cazier, 65 ans, rue Barbieux, 35.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

LE RETOUR DE NOS MORTS

Jeudi, sont arrivés à la gare principale deux corps de soldats Tourquennois, Louis Degezelle du 1er R. I. Terr. et Luyson Henri, ouvrier militaire à la poudrerie de Bergerac, morts glorieusement pour la France et celui d'une victime civile de la guerre, Maës Arthur, réfugié.

La levée de ces corps a été faite à 10 h. Ils ont été transportés solennellement à la chambre mortuaire des Hospices.

Au dépôt mortuaire, M. Georges Dervaux, président du groupe des Remplaçants qui assistait également à la cérémonie a prononcé quelques paroles émues.

— Samedi 25 novembre, à 10 heures très précises, le corps du soldat Tourquennois, Verhague René du 110e R. I., sera transporté solennellement la salle des Hospices, rue de Tournai, transformée en chambre funéraire, d'où il sera dirigé ultérieurement sur un cimetière de la ville.

Rendez-vous des délégations officielles et des groupements d'anciens militaires invités par l'Administration Municipale, à 9 h. 45, Gare des voyageurs.

A LA SOCIÉTÉ DE GEOGRAPHIE

Hier, à 8 heures 30, a eu lieu dans la salle de l'Académie de musique, la troisième conférence de géographie de la saison. Cette conférence a été faite par M. Olivier, ancien combattant, chevalier de la Légion d'honneur. M. Edmond Masurel-Prouvost, président de la section de géographie de Tourcoing, a présenté l'orateur.

M. Olivier parla de la Palestine, pays qu'il a l'avantage de visiter deux fois par an.

L'orateur commence immédiatement sa conférence et expose toutes les conséquences politiques et économiques qui résultent de la possession de ce pays, gardien du canal de Suez, route directe des Indes. Le mandat qui donna à l'Angleterre le protectorat sur cette région est, dit-il, injustifié. C'est à la France que doit revenir cet avantage, d'une part, parce qu'elle exerce une influence considérable sur ce pays, et d'autre part, parce que c'est celle qui a envoyé dans cette contrée le plus grand nombre de Français.

Ce mandat aura des conséquences désastreuses s'il continue à subsister, car l'influence française sera partout combattue au profit de la prépondérance anglaise, qui s'implantera dans ce pays pour garder l'Inde sous une plus grande dépendance.

D'admirables projections accompagnèrent cette conférence.

M. Olivier termina en souhaitant que nombre de gens du Nord prennent part au prochain voyage qui aura lieu en mars prochain.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier, à 14 heures 40, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une chambre du 1er étage de la maison de M. Julienne, marchand de merceries, rue de la Cloche, n° 100.

Informés téléphoniquement, les pompiers

FEUILLETON DU 25 NOVEMBRE. — N° 50

FILM GAUMONT

LE FILS DU FLIBUSTIER

• Grand Ciné-Roman •
DE
Louis FEUILLADE
ADAPTÉ PAR
PAUL CARTOUX

HUITIEME EPISODE

LE MARCHAND DE POISON

LE CHATEAU MYSTERIEUX

Jacques ne s'était pas trompé.

Son père était de plus en plus convaincu de la participation néfaste de son fils à sa dernière entreprise.

Et pendant une partie de la nuit qui avait suivi leur ultime entrevue, le banquier avait confronté ses renseignements et ses souvenirs pour conclure qu'il fallait se défendre de toute faiblesse à l'égard de Jacques.

Il n'attachait pas une importance particulière au départ de Berthe, car ce n'était pas un homme à s'attarder à des regrets sentimentaux ; mais l'échec de l'affaire des journaux de sir Arthur Scott était autrement grave.

S'il avait eu Mayrol devant lui, il eût appris sans doute à la suite de quelle circonstance le malheureux avait dû renoncer à prendre l'avion des Messageries.

Le peu de détails qu'il connaissait par Jacques lui-même lui donnait l'impression qu'il y avait eu là une sorte de complot à la préparation duquel son fils n'était pas étranger.

Il n'y avait pas de temps à perdre.

Basile était un homme aux résolutions promptes.

A peine levé, il téléphona au Wagram 41-26, c'est-à-dire à l'appartement de Jacques.

— Chez M Jacques Malestan ?

— ...

— Puisque M. Jacques n'est pas là et qu'il n'y a que vous, mon garçon, je vais vous faire une communication importante pour votre maître

« Et puis, non, au fait, je ne veux pas vous dire cela par téléphone

« Veuillez venir tout de suite.

« Prenez un taxi, je vous attends chez moi, 42, rue Murillo .. Hâtez-vous ! »

Le valet de chambre de Jacques obéit strictement aux ordres qui lui avaient été donnés ; quelques instants après, il se présenta chez Basile qui le recut dans son bureau.

Avant que de lui adresser la parole, l'homme d'affaires l'examina en quelques coups d'œil ; puis, pour profiter de l'effet de surprise, selon sa tactique habituelle, il alla directement au fait.

— J'ai besoin d'avoir un entretien avec vous.

— Mais c'était pour M Jacques...

— Ne vous occupez pas de cela et écoutez-moi.

« Vous êtes bien traité, dans la maison où vous êtes ?

— Oui, monsieur.

— Mon fils est un homme aimable, il ne vous tient pas à l'écart de sa vie privée ?

— C'est-à-dire, monsieur, que je ne suis pas toujours là.

— Vous savez, par conséquent, qui vient chez M. Jacques ?

— Oui, monsieur. C'est toujours moi qui ouvre la porte et qui fait entrer les personnes qui se présentent.

— Vous n'avez rien remarqué ces jours derniers ?

— C'est-à-dire ?...

— C'est-à-dire que je vous demande quelles sont les personnes qui sont venues chez M. Jacques depuis quatre jours.

— Mais, monsieur...

— Vous avez des scrupules.

« Je vois que vous êtes bien stylé.

« Vous n'avez pas de raisons d'en avoir. En qualité de père de M. Malestan, il me semble que j'ai bien le droit de savoir ce qui se passe chez mon fils.

« Mais enfin si, par hasard, vous vous trouviez gêné d'avoir à me dire la vérité, je pense que cette petite somme faciliterait vos confidences, qui, d'ailleurs, n'ont qu'un objet : être utile à votre maître ! »

Le valet de chambre prit le billet que lui tendait le banquier et dit avec un sourire complice :

— Monsieur sait bien que je ne dirai rien qui puisse nuire à mon patron.

« D'ailleurs, il ne se passe rien chez nous qui ne puisse être avoué devant tout le monde. »

Basile se frotta les mains.

— C'est parfait.

« J'ai peut-être une éloquence plus persuasive que vous, mais vous avez une franchise dont je vous loue.

« Je vous disais donc que je voulais savoir quelles personnes M Jacques a reçues depuis le début de la semaine.

— Le docteur Perdonnel.

— Oui, je pense bien. Il vient souvent ?

— Tous les jours, c'est un familier de la maison.

— Je sais. Mais, en dehors du docteur ?

Le domestique réfléchit ; puis, subitement :

— Un monsieur Peyrol... Meyrol...

— M. Meyrol, c'est cela. Et qu'est-ce qu'il est venu faire, ce M. Mayrol ?

— Je ne sais pas, monsieur.

— Comment, vous ne savez pas !

« Est-il venu en visite ?

« Est-il resté longtemps ?

« A-t-il déjeuné ?

— Il a déjeuné à la maison.

— C'est vous qui servez à table ?

— Oui, monsieur.

— Par conséquent, vous entendez ce que disent les gens ?

— Monsieur veut dire, sans doute, que je fais mon service et que j'écoute les ordres qu'on me donne.

— Non Vous m'avez fort bien compris. Quand vous passez les plats ou quand vous restez dans la salle à manger, vous n'êtes pas sans suivre la conversation.

Le valet de chambre protesta vivement :

— Oh ! jamais, monsieur !

— Comment, jamais ! Vous ne savez pas ce dont vos maîtres parlent ?

— Non, monsieur, je n'y prends pas garde.

— Cette discrétion vous honore, mon garçon.

— Merci, monsieur.

— Mais elle ne fait pas mon affaire, surtout que vous avez, en outre, avec M Jacques, un gaillard qui me paraît parler avec une voix retentissante et qui ne ménage pas ses mots.

— Monsieur veut dire M. Pacoulin, le secrétaire de M. Jacques ?

— Précisément.

« Il a toujours l'air de parler pour les sourds.

— En effet, monsieur. Mais, encore une fois, je ne m'intéresse jamais à ce qui ne me concerne pas.

— De sorte que vous ne pouvez pas me dire de quoi on a discuté le jour où M. Mayrol a déjeuné chez votre maître ?

— Pas du tout.

— Vous ne vous souvenez pas ? Faites un effort... d'une bribe de conversation, d'une phrase...

« Un mot ne vous a pas frappé ?

— Du tout, monsieur.

— C'est bien, je vous remercie.

Le domestique allait prendre congé, quand M. Malestan le rappela.

— Léon !

— Monsieur ?

— Je voudrais encore vous demander quelque chose.

— A votre service, monsieur.

— Combien gagnez-vous chez mon fils ?

— Je suis très bien payé.

— Mais encore ?

— Je gagne 400 francs par mois.

L'homme d'affaires siffla entre ses dents et déclara :

— En effet, mon fils ne se moque pas de vous !

« On voit que son père est riche !

— Quand je dis que je suis très bien payé, je veux dire que je ne me plains pas.

« Mais il y a beaucoup de travail chez M. Jacques.

« Il est très minutieux ; il exige que tout soit bien entretenu, et que Monsieur veuille bien prendre garde que je suis seul, que j'ai les carreaux à faire, que je frotte... »

Car déjà Léon craignait qu'il ne fût question de le diminuer et faisait valoir ses loyaux services.

— Oh ! je ne dis pas cela, mon garçon, pour que vous énumériez vos travaux.

« Si mon fils vous donne 400 francs, c'est que cela lui plaît.

« D'ailleurs, je ne considère pas que ce soit une somme exagérée.

— Monsieur est bien bon.

— Je trouve même qu'elle n'est pas suffisante pour la besogne que vous pourriez faire si vous étiez un garçon d'initiative et si vous vouliez comprendre ce qu'on attend de vous...

— Je ne demande qu'à comprendre, monsieur.

— Eh bien, alors, je vous parlerai net.

« Je tiens beaucoup à ce que vous restiez auprès de mon fils. J'y tiens même à ce point qu'en plus des appointements qu'il vous donne, je voudrais moi-même ajouter une somme, une somme... mettons... mille francs par mois.

— Par mois ?

— Oui, par mois ; car l'argent, dans la circonstance ne compte pas, si vous vouliez me servir également.

— Je ne demande pas mieux, répondit Léon, avec l'empressement qu'on devine, mais en quoi consisterait le service que je pourrais rendre à Monsieur ?

— J'ai le plus grand intérêt à savoir ce qui se passe chez mon fils, ce qui se passe et ce qui se dit, j'insiste particulièrement sur ce dernier point, les paroles ayant pour moi, à l'heure actuelle, plus de valeur que les actes, car elles les précèdent.

(A suivre).

Le 7e épis. sera projeté à partir du 24 nov. à l'écran du CASINO, pl. du Théâtre, à Lille. 9527